



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2024 RELATIF AUX ANIMAUX

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du 5 août 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a procédé à l'adoption du règlement suivants :

Le règlement no 334-2024 relatif aux animaux.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase ainsi que sur le site Web de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 6^e JOUR DU MOIS DE AOÛT 2024

Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière